Régies fédérales : libéralisation

Autor(en): Tschanz, Pierre-André

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Band (Jahr): 23 (1996)

Heft 5

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-912450

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Régies fédérales

Libéralisation

Les PTT et les CFF, les deux grandes régies fédérales, doivent être adaptées aux exigences modernes. Berne va leur faire subir une cure de libéralisation.

es réformes s'inscrivent dans un contexte plus général de réorganisation de l'administration fédérale, qui a vu par exemple l'Office fédéral de la propriété intellectuelle devenir institut autonome et prévoit la transforma-

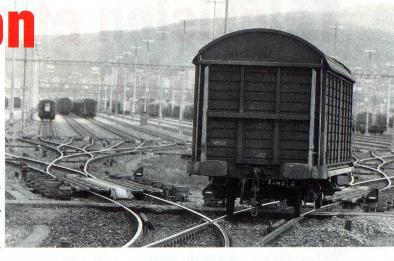


tion des quatre entreprises fédérales d'armement en sociétés anonymes d'économie mixte de droit privé chapeautées par une holding ou encore l'introduction des méthodes de nouvelle gestion publique dès le début de l'an prochain à l'Institut suisse de météorologie et à l'Office fédéral de la topographie.

Poste et Télécom

S'agissant des régies fédérales, les mesures les plus spectaculaires touchent les PTT, et plus particulièrement le domaine des télécommunications. La Suisse entend se conformer à la libéralisation prévue par l'Union européenne aussi bien pour le marché des télécommunications qu'en matière postale.

Conséquence: les PTT, tels qu'on les connaît actuellement, auront cessé d'exister le ler janvier 1998, au moment de l'entrée en vigueur de la libéralisation opérée par l'Union européenne. L'entreprise aura été scindée en deux; la Poste se sera transformée en un établissement autonome de droit public, tandis que les télécommunications auront pris la forme d'une société anonyme de



droit public, dont la Confédération contrôlera la majorité du capital.

La nouvelle loi sur les télécommunications, qui doit encore recevoir l'aval du parlement, prévoit une libéralisation en deux temps. Pour les cinq premières années en effet, il est prévu de soustraire au libre jeu de la concurrence un service de base, dit service universel, qui sera assuré par Télécom SA. Il comprend le service téléphonique public, l'accès aux services d'urgence, les cabines publiques, etc. Dès 1'an 2003, des prestataires privés pourront participer à ce service de base. Les concessions seront attribuées par appel d'offre par une Commission de la communication indépendante.

Si l'ouverture à la concurrence est très large, à terme, dans le domaine des télécommunications, la libéralisation n'est que partielle pour le domaine postal, où la distribution des lettres et colis jusqu'à deux kilos restera réservée à la Poste. L'acheminement des paquets de deux à vingt kilos, la distribution des journaux et le service des paiements seront ouverts à la concurrence. Enfin il appartiendra au gouvernement de déterminer à quelles activités du secteur dit libre (colis supérieurs à 20 kilos, envois sans adresse, services rapides, courrier international) la Poste pourra participer.

CFF scindés en deux

S'agissant des Chemins de fer fédéraux (CFF), dont la situation financière est aujourd'hui alarmante, le Conseil fédéral a fait connaître au début de l'été la première étape de leur réforme, qui devrait être réalisée au début de 1998 et a également une connotation européenne. L'entreprise sera scindée sur le plan de l'organisation, mais non juridique, en deux secteurs indépendants: les «transports» et l'«infrastructure». Cette réforme permettra en particulier l'accès à l'infrastructure ferroviaire pour des tiers dans les conditions fixées par une directive de l'Union européenne datant de 1991.

Elle devrait améliorer avant tout l'efficacité du trafic marchandises, car le libre accès au marché obligera les entreprises à calquer davantage leur comportement sur les lois de l'offre et de la demande. Elle devrait aussi clarifier la répartition des tâches entre la Confédération et les CFF. Ces derniers disposeraient d'une pleine autonomie de gestion. Tous les quatre ans, le parlement passerait avec les CFF une convention fixant les prestations à fournir, ainsi qu'une enveloppe financière. Enfin, un assainissement financier des CFF est également prévu dans le cadre de cette première étape de la réforme des CFF.

PUBLICITÉ



CH-6300 Zug,

Telefax ++41 (0) 41 711 17 22 Telefax ++41 (0) 41 711 54 65 http://www.montana.ch



Internationale Schule für Knaben und Mädchen 5./6, Primarschulklasse, Orientlerungsstufe Gymnasium und Wirtschaftsdiplomschule Eidg. anerkannte Diplom- und Maturitätsprüfungen im Institut

> American School: 5th — 12th Grade Scuola Italiana International Baccalaureate

Unterlagen und Beratung: Rektor Daniel C. Fridez